



12 Avenue Armand Daney  
34660 Cournonterral  
Tel : 04 67 85 00 11  
Site : www.ville-cournonterral.fr

## DECISION DU MAIRE n°2024/15

### PROLONGATION LOCATION LOCAUX MODULAIRES ECOLE ELEMENTAIRE G. BASTIDE

**Le Maire de Cournonterral :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,  
**Vu** la délibération du conseil municipal du 27 mars 2024 n°D2024-19, accordant au Maire de la Commune, pour la durée de son mandat, délégation de pouvoir, en application des articles du CGCT susnommés,

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2123-1 relatif aux marchés passés en procédure adaptée,

**Considérant** la nécessité de prolonger la location des locaux modulaires accueillant 2 classes et 1 réfectoire dans l'attente de la livraison du nouveau groupe scolaire,

**Considérant** l'offre de HEXIS n°SKL2419 du 25 janvier 2024 qui répond parfaitement aux besoins de la Commune,

### DECIDE

\*\*\*\*\*

**ARTICLE 1 :**

De conclure avec la société HEXIS Construction Modulaire, sise ZI Horizons Sud, 34110 FRONTIGNAN, un marché passé en procédure adaptée pour la location de 11 modules (2 salles de classe et 1 réfectoire) pour un montant de 24 356,67 euros HT pour 13 mois.

**ARTICLE 2 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à Cournonterral, le 24/05/2024

Le Maire,  
  
William ARS

